

301, 8627, 91° Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631 Référence : I-9010 PA Page 1 de 1

Catégorie : SERVICES AUX ÉLÈVES

Objet: ÉLÈVES NON RÉSIDENTS - PROGRAMME

D'ÉCHANGE

Référence(s) juridique(s) :

Articles 1(h), (w), 8, 44, 45, 48 et 49 de la Loi scolaire

Autre(s) référence(s) :

Date d'émission: 15 avril 1996 **Révision(s)**: 16 septembre 1996

PROCÉDURES

1. Les directions d'école doivent informer la direction générale de toute demande d'inscription dans leur école de tout élève étranger ou non-résident.

2. La direction d'école s'assure que toute la documentation requise est à jour et qu'un certificat de bonne santé est émis par un médecin canadien certifié avant l'acceptation de tout élève étranger.